



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°292 du 18 avril 2019

SOMMAIRE

- Rapport introductif à la CE du SNTRS 21.03.2019
- Motion et votes à la CE du 21 mars 2019
- Amendements au document d'orientation pour le 52ème Congrès de la CGT

Rapport introductif à la CE du SNTRS 21.03.2019

Par Dina Bacalexi

La date du 21 mars est « bordée » d'autres dates : dates historiques et dates d'actualité, dates de lumière ou d'obscurité, dates de France ou d'ailleurs. C'est donc par ces dates que débutera l'introduction d'aujourd'hui.

15 mars 1944 : adoption des *Jours heureux*, le programme du Conseil national de la Résistance où l'on trouve « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie », un salaire qui « assure à chaque travailleur et à sa famille sécurité et dignité », « un syndicalisme doté de larges pouvoirs... », et « un plan complet de sécurité sociale » qui a inspiré Ambroise Croizat. 75 ans après, et de nombreuses tentatives des gouvernements néolibéraux ou socio-libéraux ou du Medef pour les abroger, ces principes sont d'une modernité brûlante.

Début mars 2019 et cela dure encore : l'Algérie se soulève pour regagner sa liberté confisquée par un pouvoir soumis aux forces de l'argent, corrompu par le clientélisme, dirigé par un vieillard momifié et ses complices. Même si la direction de la Confédération générale des travailleurs algériens ne s'est pas associée d'emblée à cette soif émancipatrice, de nombreux syndicats se sont mobilisés, dont notre partenaire le SNCP, les étudiants ont manifesté, des universitaires se sont engagés. Les marées humaines, combatives et étonnamment pacifiques, contrastent avec les attermoissements de la France exprimés dans un langage diplomatique ambigu. Ce langage était moins ambigu et diplomatique quand la France a reconnu officiellement l'autoproclamé Juan Guaidó comme président du Venezuela, attisant ainsi une crise manigancée par les États-Unis.

Voilà pour les dates d'espoir. Celles qui suivent sont sombres.

Les 21 et 22 février, à l'EHESS, des groupes fascistes ont perturbé avec des cris antisémites un colloque sur « la nouvelle école polonaise de l'histoire de la Shoah », essayant de museler les libertés académiques. Des protestations ont eu lieu par le président de l'EHESS et la ministre. Ne minimisons jamais le poids des idées fascistes. Encore une date historique : y a 76 ans, un 17 mars, le premier convoi pour Auschwitz-Birkenau partait de Thessalonique, ville martyre d'extermination complète (50 000 morts) d'une communauté juive grecque florissante.

Le vendredi 15 mars, attaque terroriste contre les deux mosquées de Christchurch (Nouvelle-Zélande), perpétrée par un suprématiste blanc dont le projet meurtrier était mûri en France, où il avait constaté que le « grand remplacement » de Renaud Camus était une réalité à cause des trop nombreux migrants. 50 morts, de nombreux blessés. Face à l'horreur, une première ministre émue et debout, déclarant que ce pays de 200 ethnies et 160 langues allait protéger tout le monde, *sans lois sécuritaires* mais avec une législation plus stricte sur les armes et une solidarité plus forte entre les communautés. La *Tertiary Education Union*, notre partenaire à l'IE, a publié un message chaleureux et juste. La CGT a envoyé sa solidarité à la confédération néozélandaise des syndicats. Mais où sont les marques officielles de solidarité ? Peut-être l'indignation pour l'incendie du Fouquet's a-t-elle fait oublier à Jupiter qu'au lieu de se mettre en scène en principal adversaire de Le Pen et de ses idées nauséabondes, il faut agir pour les éradiquer car ce sont elles qui attaquent la République et l'humanité tout entière.

Ces derniers temps, à la CGT, nous avons beaucoup glosé sur le « mouvement » des gilets jaunes et sur l'attitude qu'il conviendrait d'avoir à leur égard. Encensés par les uns comme expression spontanée d'un peuple idéalisé, rejetés par d'autres comme mauvaises graines proches de l'extrême droite et éloignées du monde des salariés, critiqués souvent car leur rejet (relatif ou absolu) des syndicats et de toute forme de lutte organisée, ce « mouvement » demeure multiforme et inorganisé, à l'image des personnes qui y participent et des lieux où il s'exprime. Revendications ou listes hétéroclites de demandes ? En tout cas, on constate souvent que l'augmentation de salaires, la démocratie où les citoyens seraient écoutés et non marginalisés, la justice sociale (expression confuse mais symbolique) émergent et que ces gilets cherchent des convergences avec la CGT ou avec d'autres gilets, comme ceux, roses, des assistantes maternelles. Des sections du SNTRS ont travaillé à des convergences, qui sont loin de s'opérer partout, compte tenu du caractère parfois hostile à l'impôt et à la

« dépense publique », slogans qui laissent craindre une mainmise de l'extrême droite cherchant à teindre le jaune en bleu marine.

Au-delà des gilets jaunes, nous avons fort à faire face à la contre-réforme gouvernementale de la fonction publique, commencée par le rapport CAP22 depuis octobre 2017. Elle prend une forme concrète avec le projet de loi dont l'adoption est prévue avant l'été et dont nous connaissons le contenu depuis le 13 février. Fidèle à son orientation néolibérale suivant laquelle l'intérêt général est une gangue empêchant la transformation managériale de la société tout entière, le gouvernement non seulement piétine l'histoire (cf. l'article d'Anicet Le Pors à paraître dans le prochain BRS qui rappelle que la Révolution française a bien eu lieu, n'en déplaise à la macronie ou au patronat), mais prive le pays de son atout majeur qui a permis de traverser la crise de 2008 sans perdre toutes ses plumes comme ce fut le cas pour d'autres pays notamment du sud européen. Mais avoir des travailleurs sous statut, c'est-à-dire indépendants des aléas politiques, dotés de droits et devoirs, recrutés par des procédures strictes et transparentes, avoir des *fonctionnaires citoyens* et non sujets obéissants, c'est insupportable pour tout bon patron, pour tout bon monarque jupitérien. Les fonctionnaires sont des ennemis car ils et elles ne sont pas, comme dans d'autres pays, des « employés gouvernementaux ». Les services publics sont à démanteler car ils ne sont pas, comme dans d'autres pays, des « services étatiques ».

Bien d'autres dispositions de ce projet de loi sont à combattre : les sanctions seront durcies (3 jours de mise à pied sans traitement, c'est à la discrétion de la hiérarchie !) ; les mobilités forcées ; le CT et le CHST fusionnés ce dernier perdant ainsi sa spécificité ; les CAP auront un rôle encore plus réduit ; on aura recours systématiquement au contrat, dont le dangereux « CDI de mission ou de projet ou de chantier », installant l'instabilité et réduisant les possibilités de titularisation pour nos nombreux précaires etc. Concernant la précarité, on pourrait faire comme le syndicat SULF, notre partenaire suédois à l'IE, qui a mené sa propre enquête et dressé sa « liste noire » des établissements selon leur taux de précarité. Rendue publique, cette liste a entraîné l'ire des chefs d'établissements, mais freiné quelques ardeurs.

Les mobilisations dans la fonction publique sont difficiles, non seulement par manque de consensus intersyndical (la CFDT était la seule à ne pas claquer la porte du conseil commun de la fonction publique le 6 mars, quand toutes les autres organisations ont refusé de participer à un ersatz de consultation), mais aussi à cause de la question-serpent de mer s'il faut ou non des mobilisations dédiées fonction publique au lieu d'englober nos revendications dans celles des journées interprofessionnelles. Or les luttes des fonctionnaires ne sont pas juste une expression corporative de revendications « particulières » : Macron s'attaque aux fonctionnaires après s'être attaqué aux salariés du privé via les contre-réformes du code du travail.

Le conseil Commun de la fonction publique réuni le 15 mars, après 14 heures de débat, a vu toutes les organisations syndicales sans exception (fait très rare par les temps qui courent) voter contre le projet de loi gouvernemental. Le gouvernement du « dialogue social » qui est en fait un monologue autoritaire, ne fléchit pas, ayant prévu d'en découdre avec les fonctionnaires si possible avant l'été. C'est pourquoi il est grand temps de se mobiliser : l'UFSE appelle, outre à des rassemblements le 27 mars, date de la présentation du projet au conseil des ministres, à un « feu roulant d'actions », par exemple une journée par semaine jusqu'à une grande mobilisation le 9 mai, et bien sûr à la grève. Il est important que l'ESR participe à ces actions avec l'ensemble des fonctionnaires. Nous avons des raisons spécifiques de nous mobiliser dans notre secteur où la ministre veut nous mettre en branle pour « une loi de programmation » qui pourrait être, à l'image du « grand débat », la énième grande messe ou un artifice sans écho réel dans la communauté. Or, tout spécifiques qu'elles soient, nos revendications s'inscrivent dans le cadre général de la fonction publique.

Le 13 mars, le défenseur des droits a publié son rapport 2018. Le ministre de l'intérieur Castaner, qui ne tient pas compte du réquisitoire du défenseur des droits contre les restrictions des libertés et l'usage disproportionné de la force par la police, lui reproche de... faire son travail : dans ce rapport ce qui est principalement dénoncé c'est « l'évanescence des services publics » et la dégradation de leur rapport avec les citoyens dont ils constituent le principal recours. Mécontents de la « dématérialisation » vendue comme la solution miraculeuse (à la réduction du nombre de fonctionnaires, certes, mais sûrement pas à celle de la fracture numérique ou de l'illectronisme), les citoyens vivent douloureusement la privatisation de nombreux services ou l'inégalité de leur répartition sur le territoire. Notons que ce ne sont pas les agents qui se trouvent dans le viseur du défenseur des droits, mais l'État qui sacrifie ses obligations sur l'autel des « rationalisations » budgétaires. Comme l'UFSE l'a très bien analysé, les attentes des citoyens rejoignent celles des fonctionnaires.

Suite à la mobilisation réussie du 19 mars, un sondage Odoxa pour la Banque française mutualiste, l'Obs, France Inter et la presse régionale paru sur le site de BFMTV montre 56% de bonnes opinions pour les services publics et 60% pour les agents publics (mais contradiction : les agents publics eux-mêmes se pensent mal-aimés à 70% et estiment qu'on leur demande trop à 84%). Selon le même sondage, le mouvement est justifié pour 73% des sondés. 63% expriment leur sympathie pour la mobilisation (mais contradiction : seuls 12% pensent descendre manifester). On est loin d'une prise de conscience que la manifestation ne peut plus être déléguée à d'autres.

Comme il est question de manifestation, parlons des libertés essentielles dans tout pays démocratique. Les protestations contre les LBD 40 (lanceurs de balles de défense) qui estropient les manifestants sont nombreuses : le défenseur des droits, les sénateurs du groupe CRCE qui ont proposé un projet de loi rejeté par la majorité, des médecins, le Conseil de l'Europe et même la Haute commissaire de l'ONU Michelle Bachelet qui a exigé une enquête approfondie et que le ministre Castaner a moquée, méprisant son passé de résistante. Ce gouvernement qui lance les forces de l'ordre contre les manifestants sans instructions, ni stratégie, fait voter sa loi « anticasseurs », prenant même le risque d'anti-constitutionnalité et attisant une colère qui continue de s'exprimer sur la place publique, faute d'avoir été entendue depuis tant de temps. Dans la suite des multiples atteintes aux libertés syndicales, du manque de protection des lanceurs d'alerte, des tentatives de manipuler l'opinion en parlant des pertes subies par les commerçants à cause des manifestations et du risque de licenciement de leurs employés, en passant complètement sous silence le fait qu'à Paris cela fait presque trois ans que nous ne pouvons plus manifester pacifiquement à cause de l'incurie de la police face aux voyous, le gouvernement veut donner des gages à l'extrême droite. Le préfet (et non plus le juge, exit la séparation des pouvoirs) pourrait interdire à quelqu'un de manifester même si aucun délit n'a été commis, le fichier, l'emprisonner ou lui mettre une amende jusqu'à 15 000€ pour « dissimulation intentionnelle du visage ». Se protéger contre le flot des lacrymogènes qui inonde les manifestations sans autre raison que l'intimidation des participants, serait désormais interdit. Une loi du sensationnel, visant à considérer tout manifestant, en premier lieu les syndicalistes et tout particulièrement ceux de la CGT qui sont aux premières loges, comme des ennemis publics et à les couper du soutien de l'opinion.

Le plan gouvernemental contre les étudiants étrangers a remis, après Parcoursup, la jeunesse dans la rue. Sous l'impulsion de l'intersyndicale ESR que le SNTRS anime avec efficacité, les collègues de l'université et de la recherche s'y sont joints. Notre syndicat a dénoncé un plan visant à faire des études un marché et des universités des commerces où des clients achèteraient des services selon leurs moyens, au lieu de faire des études selon leurs besoins et leurs désirs. Comme l'a très bien dit Barbara Cassin, la philologue multilingue médaille d'or 2018 du CNRS, appeler « bienvenue en France » un programme qui vise justement l'exclusion d'une grande partie des étudiants étrangers c'est se moquer du monde. La ministre annonce des aménagements et tente de faire taire la protestation. Au récent Comité permanent syndical européen de l'ESR qui s'est tenu à Bruxelles les 21 et 22 février, sur notre initiative, l'ordre du jour a été modifiée et le sujet discuté d'entrée de jeu. C'est sur proposition du Danemark, soutenu par la Suède et suivie par tous (ce comité contient des pays hors UE, dont les étudiants ne sont pas du tout riches) qu'une motion de soutien émanant de l'IE a été votée sous les applaudissements de l'assistance. Le gouvernement français signe, en réunion interministérielle (mai dernier) des déclarations sur un ESR « inclusif » placé sous le signe de l'universalité. Il les piétine sans vergogne quand il s'agit de réduire le financement de l'ESR public, qui serait, selon ce plan, financée par ses propres usagers...

Marché, marchandisation et dérégulation généralisée : petit rappel des faits. Les ComUE, vantées comme la solution face au morcellement de l'ESR français, n'ont pas réussi ; des universités ont fusionné dans des schémas de la carpe et du lapin, obéissant le plus souvent à des logiques de pouvoir de dirigeants ; des tendances centrifuges ou isolationnistes sont apparues. Cependant, l'autonomie des organismes de recherche nationaux, insupportable pour le pouvoir, n'a pas été complètement diluée, même si des mauvais signaux sont donnés, par exemple via la signature scientifique des « chercheurs les plus cités » et des chartes de signature pour nous comptabiliser dans les classements des universités ; le recrutement de fonctionnaires par concours n'a pas cessé, les formations sont toujours accréditées nationalement, et les qualifications données par le CNU. Même si des « postes à moustaches » pour des « excellents » médiatiques ont été ouverts instaurant une précarité de luxe face à la masse des précaires ordinaires ; même si le financement sur projet devient incontournable ; même si la loi PACTE veut renforcer la contribution des chercheurs à la compétitivité des entreprises au risque de provoquer des conflits d'intérêts dus au mélange de genres, le paysage tient encore debout.

Et voilà que le gouvernement autorise par ordonnance un nouveau type de « grand établissement » expérimental pour 10 ans, où chacun ferait ce que bon lui semble dérogeant au Code de l'éducation. Au moment où le CNRS réduit la voilure avec 50 postes de chercheurs en moins et sûrement des réductions dans les IT malgré les allégations du PDG, au moment où les postes sont gelés à l'université où on fait appel au bénévolat, aux vacations, au cumul d'activité, aux doctorants et... aux personnels de la recherche pour boucher les trous (mais sans alignement de leurs primes à ceux des universitaires...), la menace de délitement des organismes nationaux de recherche est réelle. Nous avons, par le passé, grâce à nos mobilisations, évité la transformation des organismes en agences de moyens et endigué l'érosion des postes. Mais la période aujourd'hui est plus difficile, le gouvernement plus agressif, les syndicats plus divisés et les collègues, en colère, plus méfiants et fatigués.

Et pourtant, nous n'avons d'autre choix que d'agir. Il en va de notre responsabilité en tant que syndicat CGT. Car c'est nous qui avons dénoncé les manipulations de la direction du CNRS concernant les recrutements, la souffrance des agents qui ne savent plus à quel saint se vouer, l'ineptie d'une « université nationale », l'Université Gustave-Eiffel qui engloutit l'IFSTTAR. C'est à notre initiative que se mène l'action des chargés de ressources documentaires pour garder leur statut CNRS : après que le SNTRS a interpellé le PDG du CNRS, il est question d'une UMS pour ces personnels qui ne devraient pas être « cédés » à peu de frais à un GED Condorcet qui n'existera que dans 2 ans. Grâce à notre camarade Rossana Vaccaro, ancienne élue au CSI de l'INSHS, les collègues ont écrit au PDG lui expliquant leur position. Demain, une réunion d'information de ces personnels est organisée par le SNTRS (grâce au génie organisateur d'Habiba) : c'est un exemple où le « syndicalisme du carreau cassé » contribue à ce que les travailleurs prennent en mains leur destin. Les collègues expliquent au PDG leur rôle pour les collections documentaires dont ils et elles ont la charge et qu'ils et elles ont souvent créées, et leur travail pour que les lecteurs, chercheurs ou étudiants, puissent en tirer le meilleur profit.

Le SNTRS est en première ligne contre la licence sur « l'impact positif » (c'est-à-dire les 17 ODD de l'ONU) financée à 100% par BNP Paribas, un mécène connu pour ses investissements dans les énergies fossiles et son évasion fiscale. C'est grâce à nous que la CGT de la BNP a été mise au courant et interpellé sa direction, sans réponse à ce jour. Deux déclarations unitaires des élus ont vu le jour, ainsi que plusieurs articles dans la presse et les médias. Une première AG de tous les personnels PSL aura lieu le 25 mars.

La CGT n'est pas une caisse de résonance, ni un lieu où se fédèrent les colères. Elle n'est pas non plus un guide qui montrerait aux travailleurs la voie à suivre. Elle est, elle doit être, une organisation au service des travailleurs, « au cœur du travail pour penser l'avenir » (titre du document d'orientation du 52^e congrès), surtout au cœur de la lutte du travail contre le capital qui, de tout temps et de façons multiples, cherche à asservir le travailleur. Hier en exploitant sa force physique jusqu'à épuisement, aujourd'hui en essayant de dominer « l'immatériel » aux limites infinies, à contrôler jusqu'à nos pensées, à s'ingérer dans nos vies. Les femmes, victimes de la double domination, par le capital et le patriarcat, organisent depuis quelques années une grève chaque 8 mars à partir de 15h40. Le PDG du CNRS s'est paré de féminisme en nous recommandant de faire grève le 8 mars, sans rien dire sur la réduction des postes de titulaires et le recrutement de précaires, dont les conséquences sont désastreuses pour la parité. Ce ralliement institutionnel souligne notre obligation de replacer le combat pour l'égalité et contre toutes les discriminations dans un cadre revendicatif, loin de l'incantation consensuelle. Rappelons, et ce n'est pas une petite fierté, que le SNTRS a agi comme lanceur d'alerte pour des faits graves d'agressions sexuelles au sein d'un laboratoire, ce qui a permis l'éviction de la personne qui en était responsable. Cette action a été reconnue internationalement, à la conférence ESR de l'IE à Taiwan en novembre dernier.

Débat : mot à la mode, réponse artificielle à des inquiétudes bien réelles. Mise en scène, questions qui contenaient déjà les réponses. Nous savons grâce à une enquête du CEVIPOF le profil socio-professionnel des participants : hommes (55%), âgés (moyenne 60 ans), diplômés (66% du supérieur), propriétaires de leur logement (75%) et en majorité (55%) avec des revenus leur permettant de ne pas se soucier des fins des mois. On ne doit pas y trouver beaucoup de fonctionnaires, comme le point d'indice reste depuis longtemps dans le congélateur sans espoir de décongélation. Ni beaucoup de retraités non plus, maltraités par la hausse de la CSG. Soit dit en passant, la bataille des retraites va bientôt recommencer, nous devons nous tenir prêts. La CGT a eu raison de déclarer que « le vrai débat, on va se le faire », et notre syndicat de publier ses « cahiers d'expression et de revendications » pour donner la parole à nos collègues ; c'est aux sections, mais aussi à chacun d'entre nous de s'en saisir. Il est certes plus facile de recueillir des doléances que de les traduire en revendications et de

les porter en haut lieu, mais nous allons le faire. Pourquoi pas une contribution collective à la loi de programmation promue par notre ministre ?

La CPCN réunira le comité national en plénière le 4 juillet. Les plénières sont des réunions de crise et mobilisent la communauté. Notre syndicat avait grandement contribué à la réussite de la précédente en 2014. Nous devons à nouveau être incontournables. L'échec de RogueESR, dont les animateurs ont abandonné l'action, montre que les rendez-vous institutionnels et une pétition électronique ne suffisent pas pour construire un rapport de force. Nous devons œuvrer à ce que cette plénière pèse vraiment face à un pouvoir et des directions décidés de ne pas tenir compte de nous. Une réunion des élus CoNRS est en préparation, mais d'ores et déjà chaque élu doit être à l'affût des évolutions et les partager sur notre liste de diffusion.

Pour finir, une petite provocation culturelle qui relie dans un même élan révolutionnaire la Grèce et la France. Comme nous sommes à 4 jours de la fête nationale grecque où l'on célèbre la révolution déclenchée le 25 mars 1821 pour l'émancipation du joug de l'empire ottoman (qui avait duré 4 siècles !), rappelons-nous que cette révolution, inspirée de la Révolution française, était aussi un soulèvement pour que la démocratie retourne dans son pays d'origine et que le peuple prenne son destin en mains. Victor Hugo, qui voyait les peuples se donnant la main « au-dessus de l'Atlantique pour avancer vers l'idéal suprême de l'humanité », a écrit son poème « L'enfant grec » en soutien au combat du peuple grec. Écrivons aujourd'hui un autre poème, celui des combats pour se libérer du joug capitaliste.

Motion et votes à la CE du 21 mars 2019

La Confédération Générale du Travail en appui au DRH des entreprises ?

La CGT vient de signer une convention de partenariat avec l'Université Paris Dauphine pour un Master « Négociations & Relations sociales ». Ce partenariat est établi en vue « *de développer le dialogue social dans le milieu professionnel par la formation éthique technique et universitaire de ses responsables* ». La CGT en assure la promotion auprès de l'ensemble de ses organisations. Elle s'engage à remplir les bancs de la formation par ses propres cadres nationaux et confédéraux et ceux proposés par ses organisations.

L'Université Paris Dauphine est à la pointe dans la dérégulation de l'ESR en ayant déjà acquis le statut de Grand établissement qui lui permet de déroger au code de l'éducation. La formation en question est sous traitée à une société privée, le groupe Cegos, leader international de la formation continue. Le cout de la formation est de 14 000 euros HT. La formation est destinée aux « *DRH en situation de relations sociales aux cadres syndicaux d'entreprises, groupes fédéraux ou confédéraux, secrétaires CSE (expérience minimale 6 ans) en encadrement d'équipes syndicales ou en position de négociation* ». Les candidats seront sélectionnés sur dossier et entretien en fonction de leur expérience de leur motivation. La CGT n'intervient pas sur le contenu du programme!

Quelle organisation assurera les 14 000 euros de formation. A l'avenir faudra-t-il être diplômé d'un master « Négociations & relations sociales » pour accéder à des responsabilités fédérales et confédérales ?

La plaquette du programme de formation est claire. Il s'agit de fluidifier le dialogue social, d'éviter la conflictualité entre salariés et employeurs.

Alors que le patronat licencie comme bon lui semble les salariés, désertifie les régions en fonction de sa stratégie de profit, alors que le gouvernement dans la lignée de ses prédécesseurs continue de démanteler le code du travail et s'attaque au statut de fonctionnaire afin d'assujettir encore plus les salariés à leur employeur la Direction confédérale ne trouve pas autre choses de mieux à faire que former ses cadres à être des partenaires « constructifs » des directions d'entreprises.

La CGT doit rester un syndicat de lutte de défense de salariés.

La CE exécutive du SNTRS-CGT réunie le 21 mars exige que la CGT annule la convention partenariale avec l'université Paris Dauphine.

Motion votée à l'unanimité soit 36 pour

Vote pour la liste à l'élection CNESER : 36 pour unanimité

Vote budget prévisionnel 2019 : 33 pour unanimité

Amendements au document d'orientation pour le 52^{ème} Congrès de la CGT

Vote général du rapport d'orientation, la fonction publique n'est prise en compte dans le texte du congrès, le CE le déplore.

Si nos amendements sur la fonction publique et le statut de fonctionnaire sont acceptés par le congrès

Vote pour 20, contre 3, abstentions 2

Rapport d'activité

Vote pour 1, abstentions 6, contre 17

Explication : dates de mobilisation trop espacées, prise en compte de la problématique fonction publique ignorée, même pire empêchement du CCN dans la demande de mobilisation sur le seul périmètre fonction publique.

Annexe statutaire total 19

Vote pour 1, contre 12, abstentions 4

Explication : cette annexe va à l'encontre de ce qui est écrit dans les statuts.

AMENDEMENT N° : 1T024-001

REDACTION INITIALE :

24. Cela a des conséquences particulières pour les femmes. La précarité renforce les discriminations en matière de reconnaissance et d'accès aux responsabilités. Elle peut être un facteur aggravant pour la désinhibition ou la tolérance vis-à-vis des agressions et des violences, notamment à caractère sexiste et sexuel : les inégalités dans et hors du travail persistent, la précarité est une des sources essentielles d'inégalités, l'émancipation des femmes est un combat de toutes et de tous au quotidien.

REDACTION PROPOSEE :

24. Cela a des conséquences particulières pour les femmes. La précarité renforce les discriminations en matière de reconnaissance et d'accès aux responsabilités. Elle peut être un facteur aggravant pour la désinhibition ou la tolérance vis-à-vis des agressions et des violences, notamment à caractère sexiste et sexuel : les inégalités dans et hors du travail persistent **notamment avec la loi travail et les ordonnances Penicaut - Macron**, la précarité est une des sources essentielles d'inégalités, l'émancipation des femmes est un combat de toutes et de tous au quotidien.

COMMENTAIRE :

Ajouter : "notamment avec la loi travail et les ordonnances Penicaut - Macron" et mettre en rouge

AMENDEMENT N° : 1T029-002

REDACTION INITIALE :

29. Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), inscrite dans le préambule de sa constitution en 1946 : « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne constitue pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » Cet état donc se construit et se détruit. Dès lors, les modalités d'intervention sont doubles : en amont avec l'enjeu de la prévention et en aval avec tous les dispositifs de réparation et de compensation. La prévention est un enjeu tout au long de la vie, enfance, adolescence, vie active, retraite. En tant qu'organisation syndicale, nous devons porter une attention toute particulière sur la prévention des risques professionnels.

REDACTION PROPOSEE :

29. Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), inscrite dans le préambule de sa constitution en 1946 : « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne constitue pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » Cet état donc se construit et se détruit. Dès lors, les modalités d'intervention sont doubles : en amont avec l'enjeu de la prévention et en aval avec tous les dispositifs de réparation et de compensation. La prévention est un enjeu tout au long de la vie, enfance, adolescence, vie

active, retraite. En tant qu'organisation syndicale, nous devons porter une attention toute particulière sur la prévention des risques professionnels **et être force de propositions.**

COMMENTAIRE :

Ajout de texte "et être force de propositions" mettre en rouge

Vote pour 28 et 1 abstention

AMENDEMENT N° : 1T046-004

REDACTION INITIALE :

46. Les services publics sont un facteur essentiel de la localisation industrielle. L'accès à l'eau, à l'énergie, aux transports, à la communication, à l'action sociale et à la santé ou encore à l'éducation, à la culture, à la formation, à la justice, au logement, à la sécurité constitue des droits fondamentaux et participe à l'aménagement du territoire.

REDACTION PROPOSEE :

46. Les services publics sont un facteur essentiel de la localisation industrielle. L'accès à l'eau, à l'énergie, aux transports, à la communication, à l'action sociale et à la santé ou encore à l'éducation, **à la recherche**, à la culture, à la formation, à la justice, au logement, à la sécurité constitue des droits fondamentaux et participe à l'aménagement du territoire.

46bis. La défense du statut des fonctionnaires passe par une revalorisation des rémunérations et le dégel du point d'indice de ses agents ainsi que par une embauche massive de fonctionnaires. L'emploi de personnels contractuels doit rester exceptionnel.

COMMENTAIRE :

Ajout "à la recherche" après éducation Ajout 46bis. La défense du statut des fonctionnaires passe par une revalorisation des rémunérations et le dégel du point d'indice de ses agents ainsi que par une embauche massive de fonctionnaires. L'emploi de personnels contractuels doit rester exceptionnel.

Vote Pour 29 à l'unanimité

AMENDEMENT N° : 1T047-001

PROPOSITION DE : 084TA - SNTRS 94 - FERC - 94 - voix: 82

REDACTION INITIALE :

47. Les services publics contribuent au développement économique et social et, parce qu'ils apportent une réponse aux besoins et en satisfont de nouveaux, ils sont un élément de notre sens du développement humain durable.

REDACTION PROPOSEE :

47. Les services publics contribuent au développement économique et social et, parce qu'ils apportent une réponse aux besoins et en satisfont de nouveaux, ils sont un élément de notre sens du développement humain durable.

47bis. Le développement des services publics et de la fonction publique est une des conditions de l'émancipation humaine, de la démocratie, du déploiement des nécessaires solidarités et coopérations en France et plus largement dans le monde. Il s'agit de permettre l'égalité de traitement et la satisfaction des besoins d'aujourd'hui en garantissant celle des générations futures.

COMMENTAIRE :

Ajout du 47bis et mettre en rouge : Le développement des services publics et de la fonction publique est une des conditions de l'émancipation humaine, de la démocratie, du déploiement des nécessaires solidarités et coopérations en France et plus largement dans le monde. Il s'agit de permettre l'égalité de traitement et la satisfaction des besoins d'aujourd'hui en garantissant celle des générations futures.

AMENDEMENT N° : 1T048-010

PROPOSITION DE : 084TA - SNTRS 94 - FERC - 94 - voix: 82

REDACTION INITIALE :

48. Pour la CGT, le service public est l'outil qui fait prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers. L'intérêt général étant pour nous la recherche de la satisfaction des besoins de tous. Cela appelle à des mécanismes permettant l'accès au service de façon identique à tous les usagers quels qu'ils soient et où qu'ils soient, réduisant d'autant les inégalités sociales et territoriales.

REDACTION PROPOSEE :

48. Pour la CGT, le service public est l'outil qui fait prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

L'intérêt général étant pour nous la recherche de la satisfaction des besoins de tous. Cela appelle à des mécanismes permettant l'accès au service de façon identique à tous les usagers quels qu'ils soient et où qu'ils soient, réduisant d'autant les inégalités sociales et territoriales. **Il nécessite de réimplanter des services publics et les administrations de l'État dans les déserts industriels et/ou ruraux**

COMMENTAIRE :

Ajout à la fin de l'article : Il nécessite de réimplanter des services publics et les administrations de l'État dans les déserts industriels et/ou ruraux

Vote Pour à l'unanimité 29

AMENDEMENT N° : 1T049-001

REDACTION INITIALE :

49. Comme les organisations de travail dans le privé, celles des services publics sont frappées par le numérique et la dématérialisation, ce qui entraîne souvent une dégradation du service rendu ainsi qu'une rupture entre usagers et agents du service public. Pour la CGT, le service public peut et doit organiser la transformation numérique pour mieux répondre aux besoins des usagers.

REDACTION PROPOSEE :

49. Comme les organisations de travail dans le privé, celles des services publics sont frappées par le numérique et la dématérialisation, ce qui entraîne souvent une dégradation du service rendu ainsi qu'une rupture entre usagers et agents du service public. : **Cela accroît aussi les inégalités sociales et la souffrance des usagers et des agents, car la dématérialisation ne tient compte ni de la fracture numérique, ni de l'illélectronisme.** Pour la CGT, le service public peut et doit organiser la transformation numérique pour mieux répondre aux besoins des usagers.

COMMENTAIRE :

Ajout : Cela accroît aussi les inégalités sociales et la souffrance des usagers et des agents, car la dématérialisation ne tient compte ni de la fracture numérique, ni de l'illélectronisme

Vote pour 26 et 2 abstentions

AMENDEMENT N° : 1T051-001

PROPOSITION DE : 084TA - SNTRS 94 - FERC - 94 - voix: 82

REDACTION INITIALE :

51. La révolution numérique va accentuer la perméabilité des frontières entre salariat et travail indépendant », lesquelles ont déjà subi de nombreuses transgressions (actionnariat salarié, autoentrepreneurs, etc.). Uber est emblématique de cette nouvelle offensive, mais il ne représente qu'un versant d'une tendance qui croît à un rythme jamais connu. Transformation du rapport au travail, changement de nature du lien de subordination par une subordination-dépendance économique et technique.

REDACTION PROPOSEE :

51. La révolution numérique va accentuer la perméabilité des frontières entre salariat et travail indépendant », lesquelles ont déjà subi de nombreuses transgressions (actionnariat salarié, autoentrepreneurs, etc.). Uber est emblématique de cette nouvelle offensive, mais il ne représente qu'un versant d'une tendance qui croît à un rythme jamais connu. Transformation du rapport au travail, changement de nature du lien de subordination par une subordination-dépendance économique et technique. **Cette nouvelle subordination est censée répondre aux aspirations des travailleurs, notamment les plus jeunes, à un nouveau rapport avec le travail, débarrassé de la domination ; en faisant miroiter leur émancipation, elle développe de nouveaux rapports de soumission.**

COMMENTAIRE :

Ajouter en fin de paragraphe : Cette nouvelle subordination est censée répondre aux aspirations des travailleurs, notamment les plus jeunes, à un nouveau rapport avec le travail, débarrassé de la domination ; en faisant miroiter leur émancipation, elle développe de nouveaux rapports de soumission.

Vote pour 17, contre 2, 10 abstentions

AMENDEMENT N° : 1T059-002

REDACTION INITIALE :

59. Les nouvelles technologies ne sont pas bonnes ou mauvaises par nature, elles sont à considérer dans le contexte de l'utilisation qui en est faite et de ce à quoi on les destine: dans le domaine médical, une opération peut se faire alors que patient et chirurgien sont séparés de plusieurs milliers de kilomètres; à l'opposé, des drones militaires peuvent bombarder en tout point de la planète.

REDACTION PROPOSEE :

59. Les nouvelles technologies ne sont pas bonnes ou mauvaises par nature, elles sont à considérer dans le contexte de l'utilisation qui en est faite et de ce à quoi on les destine: dans le domaine médical, une opération peut se faire alors que patient et chirurgien sont séparés de plusieurs milliers de kilomètres; à l'opposé, des drones militaires peuvent bombarder en tout point de la planète **créant l'illusion d'une "guerre propre" aux victimes "dématérialisées", qui serait plus acceptable par l'opinion publique.**

COMMENTAIRE :

Ajouter à la fin du paragraphe : créant l'illusion d'une "guerre propre" aux victimes "dématérialisées", qui serait plus acceptable par l'opinion publique.

Vote pour 19, contre 2, 7 abstentions

AMENDEMENT N° : 1T073-002

REDACTION INITIALE :

73. Parce que les inégalités dans et hors du travail persistent, parce que la précarité est une des sources essentielles d'inégalités, l'émancipation des femmes est un combat de toutes et de tous au quotidien.

REDACTION PROPOSEE :

73. Parce que les inégalités dans et hors du travail persistent **notamment avec la loi travail et les ordonnances Penicaut - Macron**, parce que la précarité est une des sources essentielles d'inégalités, l'émancipation des femmes est un combat de toutes et de tous au quotidien.

COMMENTAIRE :

Ajout de texte : notamment avec la loi travail et les ordonnances Penicaut – Macron

Vote 1 contre, 27 pour

AMENDEMENT N° : 1T074-001

REDACTION INITIALE :

74. En tant qu'organisation syndicale, nous devons porter une attention sur la prévention des risques professionnels.

REDACTION PROPOSEE :

74. En tant qu'organisation syndicale, nous devons porter une attention sur la prévention des risques professionnels **et être force de propositions.**

COMMENTAIRE :

Ajout de texte : "et être force de propositions." en rouge

AMENDEMENT N° : 1T076-002

REDACTION INITIALE :

76. Il faut dissiper deux illusions, celle de la « croissance verte » et celle de l'opposition entre « vieilles » et « nouvelles » industries.

REDACTION PROPOSEE :

76. Il faut dissiper deux illusions, celle de la « croissance verte » et celle de l'opposition entre « vieilles » et « nouvelles » industries.

76bis. Le développement des services publics et de la fonction publique est une des conditions de l'émancipation humaine, de la démocratie, du déploiement des nécessaires solidarités et coopérations en France et plus largement dans le monde. Il s'agit de permettre l'égalité de traitement et la satisfaction des besoins d'aujourd'hui en garantissant celle des générations futures.

COMMENTAIRE :

Ajouter 76 bis : Le développement des services publics et de la fonction publique est une des conditions de l'émancipation humaine, de la démocratie, du déploiement des nécessaires solidarités et coopérations en France

et plus largement dans le monde. Il s'agit de permettre l'égalité de traitement et la satisfaction des besoins d'aujourd'hui en garantissant celle des générations futures.

AMENDEMENT N° : 2T092-001

REDACTION INITIALE :

92.La campagne CGT contre le coût du capital prend tout sens. Non, ce n'est pas le travail qui est un coût, sans lui il n'y aurait pas de création de richesses; en revanche, il est urgent de conquérir une autre répartition des richesses!

REDACTION PROPOSEE :

92.La campagne CGT contre le coût du capital prend tout **son** sens. Non, ce n'est pas le travail qui est un coût, sans lui il n'y aurait pas de création de richesses; en revanche, il est urgent de conquérir une autre répartition des richesses!

COMMENTAIRE :

Ajout de "son" avant sens

AMENDEMENT N° : 2T098-001

REDACTION INITIALE :

98.La transformation du travail, au cœur de notre processus revendicatif, affirmé lors du 50e Congrès confédéral, repose sur le Nouveau statut du travail salarié et sa Sécurité sociale professionnelle. Il s'agit tout autant de conquérir des droits nouveaux, précis, concrets, que de transformer la société pour une émancipation des travailleuses et travailleurs, vers un développement humain durable

REDACTION PROPOSEE :

98.La transformation du travail, au cœur de notre processus revendicatif, affirmé lors du 50e Congrès confédéral, repose sur le Nouveau statut du travail salarié et sa Sécurité sociale professionnelle. Il s'agit tout autant de conquérir des droits nouveaux, précis, concrets, que de transformer la société pour une émancipation des travailleuses et travailleurs, vers un développement humain durable

COMMENTAIRE :

Supprimer : vers un développement humain durable

Vote 3 abstentions, pour 25

AMENDEMENT N° : 2T111-001

REDACTION INITIALE :

111.C'est à partir de ce socle de droits interprofessionnels, que nous qualifions de « droits sociaux fondamentaux », que nous proposons d'asseoir les statuts et conventions collectives, en s'appuyant sur la hiérarchie des normes et le principe de faveur. De plus, le droit individuel ne peut exister que dans un cadre juridique collectif (Code du travail, statuts, conventions collectives). Ainsi le droit de grève, le droit à la Sécurité sociale et à la retraite, le droit aux congés maternité... sont des droits individuels, garantis collectivement. Il ne peut en être autrement pour tous les autres droits que nous voulons attacher à la personne. À cela doit s'ajouter une notion de progressivité, attachée à la plupart des droits fondamentaux du socle comme le salaire, le droit à une évolution de carrière. Le droit individuel ne peut exister que s'il est garanti collectivement.

REDACTION PROPOSEE :

111.C'est à partir de ce socle de droits interprofessionnels, que nous qualifions de « droits sociaux fondamentaux », que nous proposons d'asseoir les statuts et conventions collectives, en s'appuyant sur la hiérarchie des normes et le principe de faveur. **Évidemment, ce socle de droits interprofessionnels ne s'oppose en rien à l'existence du statut général des fonctionnaires, qu'il faut améliorer et renforcer, bâti sur des droits et des obligations définis par la loi qui sont autant de garanties pour les citoyens.** De plus, le droit individuel ne peut exister que dans un cadre juridique collectif (Code du travail, statuts, conventions collectives). Ainsi le droit de grève, le droit à la Sécurité sociale et à la retraite, le droit aux congés maternité... sont des droits individuels, garantis collectivement. Il ne peut en être autrement pour tous les autres droits que nous voulons attacher à la personne. À cela doit s'ajouter une notion de progressivité, attachée à la plupart des droits fondamentaux du socle comme le salaire, le droit à une évolution de carrière. Le droit individuel ne peut exister que s'il est garanti collectivement.

COMMENTAIRE :

Ajouter texte et mettre en rouge : Évidemment, ce socle de droits interprofessionnels ne s'oppose en rien à l'existence du statut général des fonctionnaires, qu'il faut améliorer et renforcer, bâti sur des droits et des obligations définis par la loi qui sont autant de garanties pour les citoyens.

Vote unanimité pour 28

AMENDEMENT N° : 2T129-001

REDACTION INITIALE :

129.II nous semble que nous devons nous extraire de ce débat vieux de plus d'un siècle et de toutes ces définitions devenues inadaptées pour déterminer à qui il faut attacher des droits du fait de son travail ! Le lien de subordination est de plus en plus diffus dans de nombreux métiers, postes, et la dépendance économique est un critère qui apparaît des plus pertinents. Cette réflexion conduit à poser la définition suivante : « le travailleur à qui il faut garantir des droits est celui qui n'a pas la pleine maîtrise de son activité, sachant que quelqu'un d'autre tire profit de son travail, de son activité ».

REDACTION PROPOSEE :

129.II nous semble que nous devons nous extraire de ce débat vieux de plus d'un siècle et de toutes ces définitions devenues inadaptées pour déterminer à qui il faut attacher des droits du fait de son travail ! Le lien de subordination est de plus en plus diffus dans de nombreux métiers, postes, et la dépendance économique est un critère qui apparaît des plus pertinents. Cette réflexion conduit à poser la définition suivante : « le travailleur à qui il faut garantir des droits est celui qui n'a pas la pleine maîtrise de son activité, sachant que quelqu'un d'autre tire profit de son travail, de son activité ». **Le contrat de travail ou le statut sont essentiels au socle des droits.**

COMMENTAIRE :

Ajout en rouge à la fin du paragraphe : le contrat de travail ou le statut sont essentiels au socle des droits.

Vote 1 abstention, 27 pour

AMENDEMENT N° : 2T153-023

REDACTION INITIALE :

153. Concernant les pensions de retraite, la mise en place du NSTS et de sa Sécurité sociale professionnelle doivent nous permettre d'éviter les ruptures de droits pour les salariés et offrir des solutions à la prise en compte de la progressivité de la carrière. Une réforme juste des retraites doit pouvoir répondre aux besoins de la population et en particulier en réduisant les inégalités entre les femmes et les hommes. Ainsi, la CGT considère que l'ensemble des dispositifs de solidarité en retraite n'ont pas de raisons d'être différents entre les régimes.

C'est d'ailleurs un des principaux rôles de la mise en place d'une maison commune des régimes de retraites (équilibre des moyens entre les différentes caisses et transfert des droits pour les carrières des polypensionnés). Les différents régimes de retraite (public, privé, régimes spéciaux...) ont en effet été construits pour s'adapter aux contraintes spécifiques de secteurs professionnels et prendre notamment en compte la pénibilité mais aussi les spécificités de la Fonction publique. Il faut imposer l'augmentation du financement des retraites pour répondre aux besoins croissants en nombre des retraités

REDACTION PROPOSEE :

153. Concernant les pensions de retraite, la mise en place du NSTS et de sa Sécurité sociale professionnelle doivent nous permettre d'éviter les ruptures de droits pour les salariés et offrir des solutions à la prise en compte de la progressivité de la carrière. Une réforme juste des retraites doit pouvoir répondre aux besoins de la population et en particulier en réduisant les inégalités entre les femmes et les hommes. Ainsi, la CGT considère que l'ensemble des dispositifs de solidarité en retraite n'ont pas de raisons d'être différents entre les régimes.

C'est d'ailleurs un des principaux rôles de la mise en place d'une maison commune des régimes de retraites (équilibre des moyens entre les différentes caisses et transfert des droits pour les carrières des polypensionnés). Les différents régimes de retraite (public, privé, régimes spéciaux...) ont en effet été construits pour s'adapter aux contraintes spécifiques de secteurs professionnels et prendre notamment en compte la pénibilité mais aussi les spécificités de la Fonction publique. **La CGT se prononce pour le maintien et l'amélioration du régime de retraite des fonctionnaires comme celui des autres régimes particuliers.** Il faut imposer l'augmentation du financement des retraites pour répondre aux besoins croissants en nombre des retraités

COMMENTAIRE :

Ajout après fonction publique : La CGT se prononce pour le maintien et l'amélioration du régime de retraite des fonctionnaires comme celui des autres régimes particuliers. Et mettre en rouge

Vote 28 pour unanimité

AMENDEMENT N° : 2T154-001

REDACTION INITIALE :

154.La CGT est opposée au régime universel par points, qui n'a d'autres objectifs que de faire baisser les pensions, plus rapidement qu'avec les retraites paramétriques successives depuis 1993. Ce projet doit être combattu, car il plongerait une partie de la population - et particulièrement les femmes du privé, les travailleurs précaires, les jeunes -dans la misère. Il obligerait également tout le monde à travailler plus longtemps, bien au-delà de 60 ans. Il favoriserait également le développement des sur complémentaires assurantielles individuelles et facultatives, auxquelles seuls les plus aisés pourraient accéder. Nous devons reconquérir le droit à une retraite à taux plein à 60 ans, avec un taux de 75 % qui permette de vivre dignement.

REDACTION PROPOSEE :

154.**La CGT est opposée au régime universel par points**, qui n'a d'autres objectifs que de faire baisser les pensions, plus rapidement qu'avec les retraites paramétriques successives depuis 1993. Ce projet doit être combattu, car il plongerait une partie de la population - et particulièrement les femmes du privé, les travailleurs précaires, les jeunes -dans la misère. Il obligerait également tout le monde à travailler plus longtemps, bien au-delà de 60 ans. Il favoriserait également le développement des sur complémentaires assurantielles individuelles et facultatives, auxquelles seuls les plus aisés pourraient accéder. Nous devons reconquérir le droit à une retraite à taux plein à 60 ans, avec un taux de 75 % qui permette de vivre dignement.

COMMENTAIRE :

Mettre "La CGT est opposée au régime universel par points" en rouge

Vote 28 pour unanimité

AMENDEMENT N° : 2T161-001

REDACTION INITIALE :

161.C'est à partir d'un socle de droits interprofessionnels, que nous qualifions de « droits fondamentaux » que nous proposons d'asseoir les statuts et conventions collectives, en s'appuyant sur la hiérarchie des normes et le principe de faveur.

REDACTION PROPOSEE :

161.C'est à partir d'un socle de droits interprofessionnels, que nous qualifions de « droits fondamentaux » que nous proposons d'asseoir les statuts et conventions collectives, en s'appuyant sur la hiérarchie des normes et le principe de faveur. **Évidemment, ce socle de droits interprofessionnels ne s'oppose en rien à l'existence du statut général des fonctionnaires, qu'il faut améliorer et renforcer, bâti sur des droits et des obligations définis par la loi qui sont autant de garanties pour les citoyens.**

COMMENTAIRE :

Ajout du texte : Évidemment, ce socle de droits interprofessionnels ne s'oppose en rien à l'existence du statut général des fonctionnaires, qu'il faut améliorer et renforcer, bâti sur des droits et des obligations définis par la loi qui sont autant de garanties pour les citoyens.

AMENDEMENT N° : 2T163-001

REDACTION INITIALE :

163.Le lien de subordination est de plus en plus diffus dans de nombreux métiers, postes, et la dépendance économique est un critère qui apparaît des plus pertinents. Le travailleur à qui il faut garantir des droits est celui qui n'a pas la pleine maîtrise de son activité, sachant que quelqu'un d'autre tire profit de son travail, de son activité

REDACTION PROPOSEE :

163.Le lien de subordination est de plus en plus diffus dans de nombreux métiers, postes, et la dépendance économique est un critère qui apparaît des plus pertinents. Le travailleur à qui il faut garantir des droits est celui qui n'a pas la pleine maîtrise de son activité, sachant que quelqu'un d'autre tire profit de son travail, de son activité. **Le contrat de travail et le statut sont essentiels au socle des droits.**

COMMENTAIRE :

Ajout : Le contrat de travail et le statut sont essentiels au socle des droits.

Vote 28 pour unanimité

AMENDEMENT N° : 2T169-022**REDACTION INITIALE :**

169. Une réforme juste des retraites doit pouvoir répondre aux besoins de la population, et en particulier en réduisant les écarts entre les femmes et les hommes.

REDACTION PROPOSEE :

169. Une réforme juste des retraites doit pouvoir répondre aux besoins de la population, et en particulier en réduisant les écarts entre les femmes et les hommes.

169bis. La CGT se prononce pour le maintien et l'amélioration du régime de retraite des fonctionnaires comme celui des autres régimes particuliers.

169ter. La CGT est opposée au régime universel par points

COMMENTAIRE :

Ajout 169bis. La CGT se prononce pour le maintien et l'amélioration du régime de retraite des fonctionnaires comme celui des autres régimes particuliers. 169ter. La CGT est opposée au régime universel par points

Vote 28 pour unanimité

AMENDEMENT N° : 3T187-001**REDACTION INITIALE :**

187. Les récentes mobilisations à caractère national ou interprofessionnel nous ont montré une certaine inventivité dans la conduite des luttes. Par exemple, les cheminots, conscients que leur mouvement s'inscrirait dans la durée et forts de l'expérience des luttes précédentes, ont opté pour une grève assurant une permanence d'action tout en préservant les capacités des agents à se mobiliser sur le long terme. Elle s'accompagnait d'un travail considérable de communication et de terrain pour porter un projet alternatif. Les électriciens-gaziers ont, eux, privilégié des actions impactant positivement l'opinion publique (opérations « Robin des bois » de rétablissement de l'électricité aux personnes subissant la précarité énergétique, ou la coupure des entreprises licenciant). Des pétitions en ligne ou autres actions virales sur les réseaux sociaux ont aussi été organisées, permettant de porter massivement des analyses et de préparer la mobilisation. Chaque lutte se construit, non pas avec une recette toute faite, mais bien à partir d'un contexte, d'une réalité.

REDACTION PROPOSEE :

187. Les récentes mobilisations à caractère national ou interprofessionnel nous ont montré une certaine inventivité dans la conduite des luttes. Par exemple, les cheminots, conscients que leur mouvement s'inscrirait dans la durée et forts de l'expérience des luttes précédentes, ont opté pour une grève assurant une permanence d'action tout en préservant les capacités des agents à se mobiliser sur le long terme. Elle s'accompagnait d'un travail considérable de communication et de terrain pour porter un projet alternatif. Les électriciens-gaziers ont, eux, privilégié des actions impactant positivement l'opinion publique (opérations « Robin des bois » de rétablissement de l'électricité aux personnes subissant la précarité énergétique, ou la coupure des entreprises licenciant). Des pétitions en ligne ou autres actions virales sur les réseaux sociaux ont aussi été organisées, permettant de porter massivement des analyses et de préparer la mobilisation. Chaque lutte se construit, non pas avec une recette toute faite, mais bien à partir d'un contexte, d'une réalité.

187bis. La CGT est attentive au mouvement des gilets et doit soutenir les nombreuses revendications convergentes de ce mouvement pour plus de justice sociale et de justice fiscale.

COMMENTAIRE :

Ajout du 187 bis et mettre en rouge : La CGT est attentive au mouvement des gilets et doit soutenir les nombreuses revendications convergentes de ce mouvement pour plus de justice sociale et de justice fiscale.

Vote contre 3, 3 abstentions, 22 pour

AMENDEMENT N° : 3T195-001**REDACTION INITIALE :**

195. Les décisions du patronat sont loin d'être les seules à impacter le monde du travail. Ces dernières décennies nous ont montré à quel point les réformes gouvernementales et les lois votées par le Parlement ont une incidence directe sur la vie des travailleurs. Le renforcement des compétences, en cours et à venir, des régions politiques et des métropoles sur les domaines de l'économie, de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'aménagement du territoire, du transport, etc. appelle de notre part une vigilance accrue pour empêcher la mise en concurrence des territoires, et, par ricochet, des travailleurs. Cela nécessite d'amplifier le travail croisé entre l'ensemble de nos organisations.

REDACTION PROPOSEE :

195. Les décisions du patronat sont loin d'être les seules à impacter le monde du travail. Ces dernières décennies nous ont montré à quel point les réformes gouvernementales et les lois votées par le Parlement ont une incidence directe sur la vie des travailleurs. Le renforcement des compétences, en cours et à venir, des régions politiques et des métropoles sur les domaines de l'économie, de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'aménagement du territoire, du transport, etc. appelle de notre part une vigilance accrue pour empêcher la mise en concurrence des territoires, et, par ricochet, des travailleurs. Cela nécessite d'amplifier le travail croisé entre l'ensemble de nos organisations.

195bis. L'enseignement supérieur et la recherche, notamment les organismes nationaux de recherche, en coopération avec la recherche dans les universités et avec la R&D des entreprises, devraient contribuer, grâce à une politique scientifique et des diplômes nationaux, à un développement équilibré et cohérent du territoire dans son ensemble.

COMMENTAIRE :

Ajout 195bis : L'enseignement supérieur et la recherche, notamment les organismes nationaux de recherche, en coopération avec la recherche dans les universités et avec la R&D des entreprises, devraient contribuer, grâce à une politique scientifique et des diplômes nationaux, à un développement équilibré et cohérent du territoire dans son ensemble

Vote 2 contre, 7 abstentions, pour 20

AMENDEMENT N° : 3T208-001

REDACTION INITIALE :

208. La CGT produit un nombre incalculable de matériel militant portant analyses et propositions. Les campagnes confédérales sur le coût du capital, sur les salaires, sur la reconquête de la Sécurité sociale, sur la reconquête de l'industrie et des services publics, sur le développement humain durable ont autant d'appuis pour dire les possibles, casser le message dominant du « nous n'avons pas le choix, c'est la crise », porter des alternatives crédibles, économiquement efficaces et socialement justes.

REDACTION PROPOSEE :

208. La CGT produit un nombre incalculable de matériel militant portant analyses et propositions. Les campagnes confédérales sur le coût du capital, sur les salaires, sur la reconquête de la Sécurité sociale, sur la reconquête de l'industrie et des services publics, sur le développement humain durable ont **sont** autant d'appuis pour dire les possibles, casser le message dominant du « nous n'avons pas le choix, c'est la crise », porter des alternatives crédibles, économiquement efficaces et socialement justes.

COMMENTAIRE :

Supprimer "ont" et remplacer par "sont"

AMENDEMENT N° : 3T227-009

REDACTION INITIALE :

227. L'unité est non seulement une attente forte des travailleurs et travailleuses mais elle est un levier pour le rassemblement, contrairement à la division et au morcellement. Cette unité peut se construire avec comme objectif la transformation sociale et l'émergence d'alternatives possibles. La CGT doit créer les conditions du rassemblement des salariés sur la base de leurs revendications et le syndicalisme rassemblé doit demeurer un objectif permanent.

REDACTION PROPOSEE :

227. L'unité est non seulement une attente forte des travailleurs et travailleuses mais elle est un levier pour le rassemblement, contrairement à la division et au morcellement. Cette unité peut se construire avec comme objectif la transformation sociale et l'émergence d'alternatives possibles. La CGT doit créer les conditions du rassemblement des salariés sur la base de leurs revendications et le syndicalisme rassemblé **l'unité d'action** doit demeurer un objectif permanent.

COMMENTAIRE :

Remplacer "le syndicalisme rassemblé" par "l'unité d'action"

Vote 1 abstention, 26 pour

AMENDEMENT N° : 3T229-001**REDACTION INITIALE :**

229. Les relations unitaires doivent se développer sur ce qui peut nous rassembler et non sur ce qui nous divise. Cela suppose de construire ensemble notre rapport de forces. L'unité ne peut être un simple alignement de sigles syndicaux et doit reposer sur des cahiers revendicatifs unitaires précis (par exemple, l'accord d'unité d'action en 1966), déclinés par thèmes et dans des compositions d'organisations syndicales différentes si nécessaire. Ainsi, par exemple, on sait qu'on trouvera plus de facilité avec certaines organisations sur les questions sociétales et plus avec d'autres sur les questions sociales. La CGT ne doit pas s'enfermer dans une relation « privilégiée » avec quelques organisations, dans des logiques binaires « contestataires versus réformistes » dans lesquelles les tenants du capital souhaitent nous cantonner. La construction des revendications et du rapport de forces est beaucoup plus complexe et doit prendre sa source dans la défense de nos valeurs et des préoccupations de celles et ceux que nous représentons.

REDACTION PROPOSEE :

229. Les relations unitaires doivent se développer sur ce qui peut nous rassembler et non sur ce qui nous divise. Cela suppose de construire ensemble notre rapport de forces. L'unité ne peut être un simple alignement de sigles syndicaux et doit reposer sur des cahiers revendicatifs unitaires précis (par exemple, l'accord d'unité d'action en 1966), déclinés par thèmes et dans des compositions d'organisations syndicales différentes si nécessaire. Ainsi, par exemple, on sait qu'on trouvera plus de facilité avec certaines organisations sur les questions sociétales et plus avec d'autres sur les questions sociales. La CGT ne doit pas s'enfermer dans une relation « privilégiée » avec quelques organisations, dans des logiques binaires « contestataires versus réformistes » dans lesquelles les tenants du capital souhaitent nous cantonner. La construction des revendications et du rapport de forces est beaucoup plus complexe et doit prendre sa source dans la défense de nos valeurs et des préoccupations de celles et ceux que nous représentons.

COMMENTAIRE :

Supprimer : "dans lesquelles les tenants du capital souhaitent nous cantonner"

Vote 9 abstentions, 18 pour

AMENDEMENT N° : 3T256-001**REDACTION INITIALE :**

256. Il nous faut redoubler d'effort pour élaborer des cahiers revendicatifs sur les lieux de travail et de vie, et ensuite les prolonger sur les grands enjeux de société.

REDACTION PROPOSEE :

256. Il nous faut redoubler d'effort pour élaborer des cahiers revendicatifs sur les lieux de travail et de vie, et ensuite les prolonger sur les grands enjeux de société.

256bis. La CGT est attentive au mouvement des gilets et doit soutenir les nombreuses revendications convergentes de ce mouvement pour plus de justice sociale et de justice fiscale.

COMMENTAIRE :

Ajout 256 bis : La CGT est attentive au mouvement des gilets et doit soutenir les nombreuses revendications convergentes de ce mouvement pour plus de justice sociale et de justice fiscale.

Vote 4 contre, pour 23

AMENDEMENT N° : 4T262-001

PROPOSITION DE : 084TA - SNTRS 94 - FERC - 94 - voix: 82

REDACTION INITIALE :

262. Thème n°4. Le déploiement au cœur d'un syndicalisme de masse, utile et efficace !

REDACTION PROPOSEE :

262. Thème n°4. Le déploiement au cœur d'un syndicalisme de masse **et de lutte**, utile et efficace !

COMMENTAIRE :

Ajouter après masse "et de lutte"

Vote à l'unanimité

AMENDEMENT N° : 4T265-002**REDACTION INITIALE :**

265. Il nous faut tirer un bilan franc et précis de nos difficultés, analyser les freins à la mise en œuvre de nos décisions de congrès, et décider ensemble des mesures à mettre en place. Il y a urgence, notre nombre de syndiqués recule de façon durable depuis plusieurs années. Notre déficit d'implantation a conduit à ce que nous soyons la 2e organisation représentative dans le privé, avec un nombre de voix en baisse lors du dernier cycle des élections professionnelles. Dire cela, c'est aussi rappeler que le syndicalisme n'est pas inscrit dans le marbre, notamment aujourd'hui où le capital remet en cause frontalement le syndicalisme confédéré d'intérêt général que nous portons.

REDACTION PROPOSEE :

265. Il nous faut tirer un bilan franc et précis de nos difficultés, analyser les freins à la mise en œuvre de nos décisions de congrès, et décider ensemble des mesures à mettre en place. Il y a urgence, notre nombre de syndiqués recule de façon durable depuis plusieurs années. Notre déficit d'implantation a conduit à ce que nous soyons la 2e organisation représentative dans le privé, avec un nombre de voix en baisse lors du dernier cycle des élections professionnelles. Dire cela, c'est aussi rappeler que le syndicalisme n'est pas inscrit dans le marbre, notamment aujourd'hui où le capital remet en cause frontalement le syndicalisme **de lutte** confédéré d'intérêt général que nous portons.

COMMENTAIRE :

Ajouter "de lutte"

Vote à l'unanimité

AMENDEMENT N° : 4T377-002**REDACTION INITIALE :**

377. Une fédération doit pouvoir répondre à plusieurs critères. Au-delà de la négociation des conventions collectives, les fédérations doivent développer des analyses sur le terrain économique de la gestion, des stratégies, du développement et des restructurations des filières de leur périmètre afin de les partager avec la Confédération et les territoires. Cela les conforte dans la nécessité de mieux se coordonner entre elles et au niveau des territoires afin d'anticiper et de peser dans le cadre d'un développement humain durable.

REDACTION PROPOSEE :

377. Une fédération doit pouvoir répondre à plusieurs critères. Au-delà de la négociation des conventions collectives, les fédérations doivent développer des analyses sur le terrain économique de la gestion, des stratégies, du développement et des restructurations des filières de leur périmètre afin de les partager avec la Confédération et les territoires. Cela les conforte dans la nécessité de mieux se coordonner entre elles et au niveau des territoires afin d'anticiper et de peser dans le cadre d'un développement humain durable.

COMMENTAIRE :

Supprimer : afin d'anticiper et de peser dans le cadre d'un développement humain durable

Vote à l'unanimité

AMENDEMENT N° : 4T424-001**REDACTION INITIALE :**

424. Thème n°4 : Le déploiement au cœur d'un syndicalisme de masse, utile et efficace !

REDACTION PROPOSEE :

424. Thème n°4 : Le déploiement au cœur d'un syndicalisme de masse **et de lutte**, utile et efficace !

COMMENTAIRE :

Ajouter après masse "et de lutte"

Vote à l'unanimité

AMENDEMENT N° : 5T468-001**REDACTION INITIALE :**

468. La CGT continuera de lutter pour faire respecter ces libertés fondamentales et s'engage à exiger de nouveaux droits par des interventions à tous les niveaux, entreprises, groupes, États ou institutions.

REDACTION PROPOSEE :

468. La CGT continuera de lutter pour faire respecter ces libertés fondamentales et s'engage à exiger **le respect des droits des travailleurs et notamment le droit de se syndiquer librement. Elle s'engage aussi à exiger** de nouveaux droits par des interventions à tous les niveaux, entreprises, groupes, États ou institutions.

COMMENTAIRE :

Ajouter et mettre en rouge : le respect des droits des travailleurs et notamment le droit de se syndiquer librement.
Elle s'engage aussi à exiger

Vote 3 abstentions, 0 contre, 23 pour

AMENDEMENT N° : 5T470-001

REDACTION INITIALE :

470. Chaque année, le 8 mars, des millions de femmes défilent ou se mobilisent partout dans le monde pour leurs droits au travail, l'égalité de traitement, un salaire égal pour un travail de valeur égale et le droit de se syndiquer. Fin 2017, le phénomène #MeToo a déclenché des expressions sur les réseaux sociaux, mettant dans la lumière les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles sur leur lieu de travail. Ces violences, dans le monde du travail, privent les femmes de leur autonomie et de leurs voix collectives, piègent les plus précaires dans la pauvreté. Cette violence est le plus souvent sous-déclarée et la plus destructrice du monde du travail. La CSI a engagé une campagne il y a cinq ans contre les violences sexistes et sexuelles au travail qui a contribué à une première étape importante lors de la dernière conférence de l'OIT: la négociation d'une convention contraignante de haut niveau qui devrait être validée en juin 2019. La CGT a pris toute sa part pour entraîner l'Union européenne et le soutien de l'Afrique, du Canada et de certains pays d'Amérique latine. Mais ce n'est pas fini, il faut maintenant ensemble mettre ces négociations sous le contrôle de l'opinion pour empêcher l'affaiblissement de la convention et la CGT doit se mobiliser avec la CSI et les ONG pour que les travaux soient favorables aux travailleurs. La CGT doit également œuvrer à tous les niveaux pour placer cette question au cœur des négociations, parallèlement aux revendications en matière d'égalité salariale, de droits et de lutte contre les discriminations.

REDACTION PROPOSEE :

470. Chaque année, le 8 mars, des millions de femmes défilent ou se mobilisent partout dans le monde pour leurs droits au travail, l'égalité de traitement, un salaire égal pour un travail de valeur égale et le droit de se syndiquer. Fin 2017, le phénomène #MeToo a déclenché des expressions sur les réseaux sociaux, mettant dans la lumière les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles sur leur lieu de travail. Ces violences, dans le monde du travail, privent les femmes de leur autonomie et de leurs voix collectives, piègent les plus précaires dans la pauvreté. Cette violence est le plus souvent sous-déclarée et la plus destructrice du monde du travail. La CSI a engagé une campagne il y a cinq ans contre les violences sexistes et sexuelles au travail qui a contribué à une première étape importante lors de la dernière conférence de l'OIT: la négociation d'une convention contraignante de haut niveau qui devrait être validée en juin 2019. La CGT a pris toute sa part pour entraîner l'Union européenne et le soutien de l'Afrique, du Canada et de certains pays d'Amérique latine. Mais ce n'est pas fini, il faut maintenant ensemble mettre ces négociations sous le contrôle de l'opinion pour empêcher l'affaiblissement de la convention et la CGT doit se mobiliser avec la CSI, et les ONG **et les organisations féministes** pour que les travaux soient favorables aux travailleurs. La CGT doit également œuvrer à tous les niveaux pour placer cette question au cœur des négociations, parallèlement aux revendications en matière d'égalité salariale, de droits et de lutte contre les discriminations.

COMMENTAIRE :

Ajouter une virgule après CSI Supprimer "et" et ajouter "et les organisations féministes"

Vote 3 abstentions, pour 23

AMENDEMENT N° : 5T481-001

REDACTION INITIALE :

481. En Europe, la construction européenne rime de plus en plus avec recul du service public. Les politiques mises en œuvre favorisent le marché par le biais d'appels d'offres obligatoires et oblige les « ouvertures à la concurrence ». La mise en place croissante de partenariat public-privé représente aussi un danger pour l'avenir. L'opérateur privé, après avoir épuisé les possibilités de tirer profit de son investissement, le rendra à l'État qui aura à charge l'entretien ou la remise en état de l'infrastructure. Il s'agit là encore d'une autre manière de socialiser les coûts et de privatiser les gains. Si l'on veut casser cette idée « Union européenne-casse du service

public », il faut favoriser une vision à long terme des politiques publiques pour assurer un cadre de vie aux citoyens sans qu'ils en aient à en payer le prix; c'est la seule approche qui contribuera à réduire les inégalités.

REDACTION PROPOSEE :

481. En Europe, la construction européenne rime de plus en plus avec recul du service public. Les politiques mises en œuvre favorisent le marché par le biais d'appels d'offres obligatoires et oblige les « ouvertures à la concurrence ». La mise en place croissante de partenariat public-privé représente aussi un danger pour l'avenir. L'opérateur privé, après avoir épuisé les possibilités de tirer profit de son investissement, le rendra à l'État qui aura à charge l'entretien ou la remise en état de l'infrastructure. Il s'agit là encore d'une autre manière de socialiser les coûts et de privatiser les gains. Si l'on veut casser cette idée « Union européenne-casse du service public », il faut favoriser une vision à long terme des politiques publiques pour assurer un cadre de vie aux citoyens sans qu'ils en aient à en payer le prix; c'est la seule approche qui contribuera à réduire les inégalités.

481bis. Par ailleurs, le financement pérenne des services publics nécessite une harmonisation des assiettes et des taux d'imposition pour mettre fin au dumping et à l'évasion fiscale, nous souhaitons aussi mettre fin aux mouvements spéculatifs de capitaux. Une taxe sur les transactions financières doit être instaurée. La lutte contre toutes les formes de criminalité sanitaire, environnementale, économique, sociale, fiscale doit être renforcée.

COMMENTAIRE :

Ajout du 481 bis : Par ailleurs, le financement pérenne des services publics nécessite une harmonisation des assiettes et des taux d'imposition pour mettre fin au dumping et à l'évasion fiscale, nous souhaitons aussi mettre fin aux mouvements spéculatifs de capitaux. Une taxe sur les transactions financières doit être instaurée. La lutte contre toutes les formes de criminalité sanitaire, environnementale, économique, sociale, fiscale doit être renforcée.

Vote pour 24, 2 abstentions

AMENDEMENT N° : 5T531-001

REDACTION INITIALE :

531. La France se classe au 3e rang mondial des ventes d'armes et viole ainsi le Traité de commerce des armes (TCA). Il convient de considérer que les armes ne sont pas une marchandise.

REDACTION PROPOSEE :

531. La France se classe au 3e rang mondial des ventes d'armes et viole ainsi le Traité de commerce des armes (TCA). Il convient de considérer que les armes **tuent et** ne sont pas une marchandise **ordinaire**.

COMMENTAIRE :

Ajouter "tuent et" après armes Ajouter "ordinaire" après marchandise

AMENDEMENT N° : 5T547-001

REDACTION INITIALE :

547. La CGT continuera de lutter pour faire respecter ces libertés fonda mentales et s'engage à exiger de nouveaux droits par des interventions à tous les niveaux, entreprises, groupe, États ou institutions.

REDACTION PROPOSEE :

547. La CGT continuera de lutter pour faire respecter ces libertés fonda mentales et s'engage à exiger **le respect des droits des travailleurs et notamment le droit de se syndiquer librement. Elle s'engage aussi à exiger** de nouveaux droits par des interventions à tous les niveaux, entreprises, groupe, États ou institutions.

COMMENTAIRE :

Ajout du texte : le respect des droits des travailleurs et notamment le droit de se syndiquer librement. Elle s'engage aussi à exiger